L'édition 2019 du festival Rock en Seine a accueilli au parc de Saint Cloud près de 100 000 festivaliers, fans de Jorja Smith, the Cure ou encore de Major Lazer. Au milieu du site était installé le *Totem Relax Sound System*, un espace de repos sonore bien mérité.



Composé de chambres à air agricoles en guise d'assises et de casques de chantier, le Totem créé par l'ENSCI (École nationale supérieure de création industrielle) est un havre de paix pour les oreilles épuisées par les concerts. Le casque offre quelques minutes ou heures de silence, et peut être utilisé librement pour communiquer avec les autres utilisateurs de la structure.

L'hôtesse présente sur le lieu a constaté un véritable engouement pour le Totem, qui n'a pas désempli du week-end. Les festivaliers lui ont révélé avoir besoin de ces minutes de silence et ont été particulièrement réactifs au canal de discussion, perçu comme une bulle d'intimité éphémère.

Concretisé cet été lors du festival, le projet a été lancé en février par la Fondation Pour l'Audition : https://www.fondationpourlaudition.org/fr/le-totem-la-pause-sonore-en-festival-448 .

Les zones de repos auditif en festival sont obligatoires depuis 2018.

Il s'agit pour l'exploitant du lieu de créer des zones de repos auditif ou, à défaut, de ménager des périodes de repos auditif, au cours desquels le niveau sonore ne dépasse pas la règle d'égale énergie fondée sur la valeur de 80 décibels pondérés A équivalents sur 8 heures (article R1336-1 du Code de la santé publique
).

Cette obligation introduite par le décret "sons amplifiés " publié en 2017, encadre la prévention des risques liés au bruits et aux sons amplifiés des lieux ouverts, y compris les festivals en plein air. Il est également obligatoire de mettre gratuitement à disposition des équipements de protection individuelle (bouchons d'oreilles, casques anti-bruit à destination des enfants etc.), et d'informer le public sur les risques auditifs.

Pour en savoir plus : http://www.bruit.fr/tout-sur-les-bruits/activites-bruyantes/lieux-musicaux/reglementation/la-reglementation-applicable-aux-lieux-musicaux.html?print=1&tmpl=component .

crédit photos : Justine Monnereau





